CCMA du jeudi 9 juillet 2020

Déclaration préalable du Snec-CFTC

La CCMA reprend le cours presque normal de son fonctionnement, et nous sommes heureux de voir à nouveau se réunir cette instance qui est, et doit rester, un organe de concertation et de décision au service des enseignants des établissements privés. Elle doit permettre un traitement personnalisé des situations dans un climat de dialogue que nous souhaitons toujours faire vivre, après une crise sanitaire sans précédent qui a profondément marqué la vie de chacun, tant dans les aspects privés que professionnels.

Contrairement à ce qui a été dit, l'Education Nationale n'était sans doute pas prête pour faire face à la continuité pédagogique. Mais chacun, à son niveau, s'est donné les moyens de réussir ce défi et s'est investi dans cette innovation. Cela a été long et compliqué, tant sur les aspects techniques qu'organisationnels. Il faut rappeler que cet investissement a été fait par l'utilisation des moyens personnels des enseignants (outils informatiques, connexion…) mais aussi et surtout que cette organisation a considérablement étendu l'amplitude des journées de travail. Inutile donc de préciser que nous n'avions pas le temps, durant cette période, d'aller cueillir des fraises et que le manque de considération, constaté parfois au plus haut lieu, a laissé des traces… De même que la campagne de prof-bashing qui a secoué l'opinion publique à la sortie du confinement sur le mode « Balance ton prof décrocheur » … Autant dire qu'il est tout à fait inutile pour nous de distribuer des badges de reconnaissance ou de niveau d'expertise de la continuité pédagogique. Nous ne développerons pas les difficultés liées à la gestion des consignes contradictoires quant à l'organisation des examens, ni la difficulté à gérer à la fois le présentiel et le distanciel. Mais cette crise doit nous laisser quelques enseignements qu'il nous semble important de relever :

- Nous n'enseignerons plus comme avant car les méthodes pédagogiques ont dû être revues et les relations à l'élève et à sa famille ont été modifiées par le contexte.

Également, nous savons tous qu'il n'est pas impossible d'avoir à nouveau dans l'avenir recours à l'enseignement à distance. Dans ce cadre, il est important pour nous de sécuriser le temps de travail.

- La crise a parfois exacerbé les tensions qui pouvaient exister dans quelques établissements, notamment sur les conditions de reprise en présentiel autour des questions de vulnérabilité ou de garde d'enfants. Il faut espérer que l'été permettra d'apaiser ces tensions et que les conditions sanitaires seront réunies pour une rentrée sereine.

- Le choix d'une reprise progressive et sur la base du volontariat des familles s'est avéré parfois désastreux. Il a accru la responsabilité des chefs d'établissements et n'a en aucun cas permis de faire revenir les élèves les plus fragiles.

Si l'on devait à nouveau vivre une organisation scolaire particulière, la règle de l'obligation scolaire doit être maintenue, quitte à organiser les enseignements en demi-groupes.

- De même que nous pouvons saluer l'engagement des maîtres et des chefs d'établissements dans cette période, le Snec-CFTC souhaite souligner le travail de l'administration qui a, malgré les conditions, pu s'organiser pour assurer la continuité des services, valider les TRM des

établissements, permettre de réaliser le 18 juin ce mouvement de l'emploi, tout en se tenant à notre disposition pour résoudre des situations délicates.

Nous avons apprécié notamment les temps de dialogue et concertation mise en place à deux reprises avec M. Le Secrétaire Général et les services de la DPEP sur les conditions d'applications du protocole sanitaire, comme le Snec-CFTC l'avait demandé début mai à M. le Recteur, puisque nous ne participons pas au CHSCT académique.

Nous voudrions aussi remercier tout particulièrement en cette séance Mme Hélary, qui me semble-t-il, a fait valoir ses droits à la retraite et qui durant ses dernières années en tant que Chef de Division de l'Enseignement privé, a su être à l'écoute des représentants des maîtres et des maîtres eux-mêmes, et maintenir un dialogue constructif dans le cadre de l'application des textes réglementaires qui nous régissent.

La CCMA reprend aujourd'hui le cours presque normal de son fonctionnement mais a vu ses travaux perturbés au niveau des opérations de fin de mouvement. L'année scolaire est terminée et de nombreux enseignants admis attendront d'être fixés sur leur affectation pour la rentrée prochaine. Puisque les affectations des lauréats de concours ne pourront être faites qu'après la mi-août.

Les candidats aux concours de recrutement ont été au cours de cette période la victime d'un véritable imbroglio ces derniers mois et ont été directement pénalisés par la crise sanitaire. Entre décalage des oraux au mois de septembre-octobre et suppression pure et simple de ces épreuves d'admission, ils ont été maintenus dans une incertitude qui se maintient encore aujourd'hui pour les maîtres placés sur liste complémentaire. Dans certaines disciplines, les contingents n'ont pas été saturés alors que le nombre de candidats déclarés admissibles le permettait largement. Nous demandons donc que les maîtres inscrits sur liste complémentaire puissent être déclarés admis et placés en situation de stage pour l'année scolaire 2020-2021.

Mais c'est encore une fois les délégués auxiliaires, même en CDI, les enseignants en situations les plus précaires qui vont subir les conséquences de ces décalages, puisqu'ils ne connaitront leur lieu de délégation au mieux que fin août.

Exclus du PPCR et de toute revalorisation indiciaire, les maîtres délégués et CDI qui représentent plus d'un enseignant sur six, restent bien les oubliés du système qui les maintient dans une double précarité, administrative et financière, alors qu'ils participent au quotidien à la mission éducative de l'État, au même titre que leurs homologues titulaires. Certes, la grande majorité d'entre eux a pu bénéficier depuis deux ans d'un reclassement sur l'échelle des MA1.

Enfin, pour conclure, des questions se profilent pour la prochaine année scolaire qui verra l'achèvement de la réforme du Baccalauréat Général et Technologique et la poursuite de la réforme de la voie Professionnelle, avec dans tous les cas des craintes légitimes sur l'emploi dans certaines disciplines, notamment en Documentation.

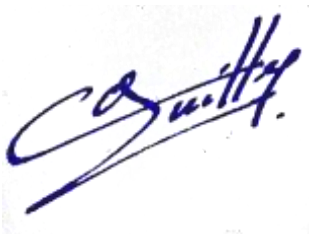

Christian Guillerm

Pour le Snec CFTC de Bretagne